

# **Avis aux organisations participantes et aux membres**

Le 27 janvier 2011

2011-005

## **AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION SUR ACTIONS**

Groupe TMX inc. est heureux d'annoncer les modifications apportées au barème des droits de négociation sur actions qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2011, sujet à approbation réglementaire. Les deux modifications viennent donner suite aux commentaires reçus des clients. Elles offriront des économies aux utilisateurs à grands volumes à l'ouverture des marchés (ODM) de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de croissance TSX (TSXV) et favorisant une liquidité boursière accrue en versant aux organisations et aux membres participants des crédits nets de négociation générés par la négociation continue sur les marchés.

### **Plafonnement des frais à l'ouverture des marchés**

Un plafond sur les frais mensuels au niveau de la firme est établi à 100 000 \$ sur toutes les négociations à l'ouverture des marchés de la TSX et à 55 000 \$ sur toutes les négociations à l'ouverture des marchés de la TSVX . La fixation de ce plafond sur ces frais sera à l'avantage des plus importants contributeurs à la facilité de l'ouverture des marchés. Elle vise à encourager le placement de liquidités dès l'ouverture et viendra soutenir la fonction de création de cours de

Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés de Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au [www.tmx.com](http://www.tmx.com).

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse [www.tmx.com](http://www.tmx.com). An English version of this notice is available on our web site at [www.tmx.com](http://www.tmx.com).

## Barème de droits de négociation sur les actions En vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2011

### Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
<b>Droit d'admission :</b>	5 000 \$
<b>Droit d'inscription (demandeur négociant) :</b>	60 000 \$
45 000 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	
<b>Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :</b>	15 000 \$
45 000 \$ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
45 000 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	

Bourse de croissance TSX	Droits
<b>Droit d'admission :</b>	1 000 \$
<b>Droit d'inscription (demandeur négociant) :</b>	30 000 \$
22 500 \$ seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	
<b>Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :</b>	7 500 \$ plus TPS
22 500 \$ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
22 500 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	

### Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
<b>Droit de base :</b>	1 500 \$ par mois par organisation participante
<b>Transactions d'ouverture :</b>	0,0030 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté <b>Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 100 000 \$ par organisation</b>
<b>Transactions à exécution garantie (TEG) :</b>	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 \$ par côté
<b>Clôture de marché (CDM) :</b>	0,003 \$ / action / côté jusqu'à r(0,0925)-8.2(sati)-8.2(o)1.5(n)10 1 Tf30.6993 0 TD0 T2(00 \$ pT2(00732(0Tc4.é)-6.3( T

Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation des autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme

Les droits nets des mainteneurs de marché selon le barème actif/passif seront plafonnés à 0,00 \$ par symbole, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par symbole

Les mainteneurs de marché des FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive pour aider à contrebalancer les frais de négociation encourus pour les activités proactives de couverture des FNB

**Annulations d'une garantie d'exécution minimale (GEM) :**

100 \$ par annulation

Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction GEM

**GEM et exécution de lots irréguliers :**

0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevés

0,0010 par action pour les titres à faibles cours

S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

**Crédit pour fournir de la liquidité<sup>8</sup>**

**Crédit / Action**

## Autres frais

<b>Produit</b>	<b>TSX</b>	<b>TSXV</b>	<b>TSX et TSXV</b>
Connectivité (LANX)			Aucun frais <sup>10</sup>
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$
Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre <sup>10</sup>	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur <sup>11</sup>	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois
Données additionnelles			600 \$ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			2 500 \$ par test
PET uniquement			2 000 \$ par mois

<sup>10</sup>

Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.

<sup>11</sup>

Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connexions par port

Tous les montants sont en dollars canadiens et assujettis aux taxes en vigueur